

COMPTÉ RENDU DE LA
PREMIERE RENCONTRE DU COMITÉ
Cours d'eau Urbain – 3 mars 2021



Participants

Membres du comité présents

Réjean Provost, membre citoyen

Lucie Provost, membre citoyen

Guy Griffiths, membre citoyen

André Brunette, membre citoyen

Patrick Cadieux, conseiller municipal à la Ville de Lachute

Jean-François Brunet, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire à la Ville de Brownsburg-Chatham

Mathilde Gaulin, coordonnatrice en développement durable à la Ville de Lachute

Stéphanie Morin, gestionnaire de cours d'eau à la MRC d'Argenteuil

Membres du comité absents

Guy-Marc Dumais, membre citoyen

Danielle Lepage, observatrice

Animatrice

Mélanie Lauzon, chargée de projets à l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord

Mise en contexte

Lors de la [rencontre des intéressés du 8 décembre 2020](#), quatre problématiques avaient été identifiées par les citoyens : l'érosion et la perte de terrain, l'accumulation d'eau, l'obstruction de la conduite et le manque d'accessibilité. Un comité a ensuite été formé afin de réfléchir aux solutions pouvant être mises en place pour y remédier.

L'objectif de cette première rencontre du comité était donc de développer une meilleure compréhension des causes sous-jacentes de ces problématiques et ensuite d'identifier les principaux leviers d'actions et possiblement certaines pistes de solutions.

Présentation des causes des problématiques

Érosion et perte de terrain

L'érosion est un processus naturel qui dépend du type de sol, de la végétation présente et de la sinuosité, du débit du cours d'eau, mais ce sont surtout les eaux de ruissellement qui peuvent aggraver le problème. Certains sols s'effritent d'avantage, et plus le ruissellement est fort, plus il emportera de sédiments. S'il y a beaucoup de racines, celles-ci aident à la fois à maintenir le sol en place, et à réduire le ruissellement en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol. S'il n'y a pas de végétation présente, le ruissellement s'accroît et il peut creuser des sillons dans les pentes, et encore plus si la pente est forte. Le sol est alors plus difficile à garder en place. Les sols imperméables (l'asphalte, le pavé, le béton, etc.) empêchent aussi l'infiltration de l'eau dans le sol. L'eau ruisselle donc plus loin et plus vite, car plus il y a d'eau, plus le débit est fort !

Une [vidéo explicative](#) d'Abrinord a été présentée.

Discussion

M. Brunette a testé plusieurs des solutions proposées. Il a planté des vivaces, des arbres et des arbustes et rien n'a fonctionné, car la pente est trop forte. L'amélioration constatée était très faible, et lorsque le débit est fort au printemps, l'érosion a eu lieu comme avant. Sa clôture est même devenue dangereusement proche du cours d'eau à cause des pertes de terrain qui ont lieu chaque année. Il a dû la reculer de trois à six pieds pour éviter qu'elle ne tombe dans le cours d'eau. Il faut toutefois noter que son terrain est le premier à recevoir l'eau de l'amont du bassin versant situé de l'autre côté de la route 329. Le débit y est très fort.

M. Provost ajoute que le cours d'eau prend une courbe en aval du terrain de M. Brunette, et que dans cette courbe il y a beaucoup d'érosion. Avant la construction des résidences de la rue Urbain, le cours d'eau n'arrivait pas comme cela. La courbe arrivait plutôt où se trouve aujourd'hui le terrain de M. Brunette.

M. Brunette confirme en mentionnant qu'il a trouvé sous l'asphalte de son entrée des vestiges de muret de pierre et une ancienne conduite. Il ajoute que la canalisation qui traverse la rue Urbain devant chez lui n'a probablement pas un diamètre suffisant pour accueillir le débit de la crue printanière, car chaque année il se forme de nouveaux trous dans la rue Urbain. L'eau passerait selon lui de part et d'autre de la canalisation.

Mme Morin mentionne également qu'une propriétaire riveraine en aval de M. Brunette a dû déplacer sa piscine pour qu'elle ne soit pas emportée par le cours d'eau avec son terrain.

Accumulation d'eau

L'eau peut s'accumuler à certains endroits pour plusieurs raisons. D'abord, cela dépend du relief du terrain. Certaines dépressions forment naturellement des milieux humides qui peuvent sembler nuisibles pour certains, mais qui remplissent des rôles importants, notamment dans la rétention de l'eau et l'atténuation des crues. Leur présence est naturelle et il faut s'y adapter. Il y a aussi les précipitations abondantes et la fonte des neiges qui peuvent amener les cours d'eau à déborder. Comme vu précédemment, l'imperméabilisation des sols (la construction de routes et de stationnements en asphalte, etc.) contribue au problème de ruissellement et à l'augmentation des débits des cours d'eau en période de crue. De plus, si la conduite est obstruée, l'eau aura tendance à s'accumuler en amont.

Une [vidéo explicative](#) de la MRC Brome-Missisquoi a été présentée.

Discussion

M. Griffiths demande si le débit du cours d'eau sera mesuré régulièrement pour mesurer l'efficacité des travaux prévus par la MRC et la Ville. Il exprime également son inquiétude face à l'installation du grillage à l'entrée de la canalisation, car si elle n'est pas inspectée régulièrement, elle pourrait créer un blocage.

La MRC rappelle la nature des travaux et confirme que le grillage sera accessible et que l'équipe des travaux publics veillera à son entretien et à son inspection de façon régulière. La Ville va d'ailleurs aussi évaluer le diamètre de la conduite sous la rue Urbain pour s'assurer que l'eau puisse bien y circuler en tout temps.

M. Provost réitère que les travaux prévus ne vont abaisser le débit que de 4% et que ce ne sera pas suffisant, même si la conduite de la rue Urbain est changée.

Tous sont du même avis, il faut des actions à d'autres niveaux aussi, c'est pour cela que le comité a été créé.

M. Cadieux mentionne que la rue Laurier sera refaite et que toute la canalisation du cours d'eau sous le terrain contaminé a pu être refaite il y a quelques années à la suite de l'affaissement de la conduite. S'il reste des travaux à faire, c'est effectivement en amont de la rue Laurier. La Ville a aussi un Programme qui vise à recalibrer 300 ponceaux, étape par étape. Celui de la rue Urbain sera traité. Le défi pour la rue Urbain sera surtout de retenir l'eau, stabiliser les berges et peut-être que certains résidents auront à réaménager leur cour pour que les clôtures et les piscines n'empiètent pas sur la bande riveraine.

L'obstruction de la conduite

L'obstruction de la conduite peut être causée par l'accumulation de débris ou de sédiments, par les branches laissées par Hydro-Québec sur les rives, ou par un manque d'entretien.

La Ville a déjà prévu l'installation d'un grillage, d'un bassin de sédimentation et l'entretien régulier.

Discussion

Personne n'a rien à ajouter.

Le manque d'accessibilité

L'accès de la population au cours d'eau est compromis par le manque de sécurité des rives en raison de l'érosion, et le fait que les terrains adjacents au cours d'eau soient pour la plupart privés.

Discussion

M. Brunette confirme que c'est plutôt dangereux. Beaucoup d'enfants viennent attraper des grenouilles ou des poissons, mais souvent le courant est très fort. Il a déjà vu des chevreuils se noyer et des castors qui n'arrivaient pas à remonter le courant.

M. Provost, lui, a 600 pieds de rive, mais il n'est pas intéressé à partager la responsabilité s'il arrivait quelque chose. Qui assumerait les frais d'assurance ? Mme Provost ajoute que des enfants entrent parfois dans la canalisation souterraine. Elle espère que le grillage pourra empêcher cela, car elle s'inquiète pour la sécurité des enfants.

M. Cadieux révèle que la Ville n'a pas l'intention d'acquérir des terrains pour faire un parc public et qu'elle respecte les propriétés privées. Chacun des propriétaires peut continuer de profiter du beau cours d'eau pour soi-même.

M. Brunet indique qu'à Brownsburg-Chatham, les terrains appartiennent presque tous à une communauté religieuse qui est là depuis longtemps. Il ne risque donc pas d'y avoir un accès public non plus, ni de développement résidentiel.

Aucun résident présent ne comprend pourquoi cette problématique était ressortie à la rencontre des intéressés. Il y aurait peut-être un peu de recherche à faire au sein de la communauté si le comité désire se pencher davantage sur cette problématique.

Leviers d'action potentiels

Parmi les causes des problématiques discutées, certaines sont plus faciles à adresser. Voici les leviers d'actions qui semblent les plus accessibles pour les membres du comité, et pour lesquels il pourrait dès maintenant identifier des pistes de solutions :

Érosion et perte de terrain Favoriser la présence de végétation Stabiliser la pente de la rive	Accumulation d'eau Réduire le ruissellement de l'eau
Obstruction de la conduite Diminuer le nombre de débris sur les rives Discuter avec Hydro-Québec des branches laissées sur place	Manque d'accessibilité Aucun levier d'action potentiel pour le moment

Identification des pistes de solution

Érosion et perte de terrain

Pour stabiliser la rive, les membres proposent des travaux qui s'apparentent plus à l'enrochement, l'utilisation de caissons de roche, etc. Il leur paraît difficile, avec l'espace de terrain disponible, d'adoucir la pente de la rive.

Mme Lauzon soulève que ce type d'ouvrage dénature le cours d'eau et que la ville serait peut-être plus favorable à des techniques de génie végétal.

Mme Morin mentionne qu'une entreprise a eu recours aux services d'Aubier Environnement pour stabiliser la rive. Peut-être qu'un expert en la matière pourrait faire des recommandations pour les résidents de la rue aux prises avec la problématique d'érosion.

Mme Lauzon suggère que cela fasse l'objet d'un atelier qu'Abrinord pourrait organiser au printemps dans le cadre du mandat. Et qui serait ouvert à tous les citoyens afin de les accompagner dans ce défi.

Les membres suggèrent également de favoriser le tracé naturel du cours d'eau et d'écrire une lettre officielle aux résidents leur rappelant plusieurs bonnes pratiques, dont le maintien de la végétation dans la bande riveraine.

Accumulation d'eau

Pour réduire le ruissellement, les membres du comité indiquent qu'ils en ont déjà fait pas mal sur leurs propres terrains, mais qu'au sein de la communauté, le débranchement des gouttières et la favorisation de la végétation au profit des surfaces imperméables pourraient être des pratiques à encourager.

Il semble que ce soit surtout à la fonte des neiges et en cas d'événements météorologiques extrêmes que le ruissellement cause des problèmes d'accumulation d'eau. Cela semble cohérent avec la petite taille du bassin versant.

L'obstruction de la conduite

Pour diminuer le nombre de débris sur les rives, les membres proposent de maintenir la végétation vivante pour les retenir, de choisir des végétaux adaptés aux conditions et de garder les cours propres. Les riverains ont parfois tendance à accumuler des possessions dans le haut de la pente. La Ville pourrait envoyer des lettres aux (nouveaux) propriétaires sur un ton très positif afin de simplement leur remémorer les diverses bonnes pratiques (utilité des racines, ne pas couper les arbres, exemples d'aménagements conformes et non conformes, etc.).

Un nettoyage communautaire pourrait également être organisé par Abrinord, avec l'appui de la Ville, si cela s'avère être un réel besoin.

Le manque d'accessibilité

Le comité est d'avis que les terrains sont privés, et qu'ils doivent le rester. Cette problématique sera donc évacuée des discussions futures.

Prochaines étapes

Atelier sur la stabilisation des berges

Un atelier pratique sur la stabilisation des berges sera organisé pour tous les citoyens et devrait avoir lieu en mai prochain. Restez à l'affût des communications de la Ville, de la MRC et d'Abrinord !

Pour vous joindre au comité

Il n'est pas trop tard pour vous joindre au comité. Communiquez simplement avec Mme Mélanie Lauzon : mlauzon@abrinord.ca. Il nous fera plaisir de vous compter parmi nous !